

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N<sup>o</sup> 4

Lausanne, 22 Février 1858

III<sup>e</sup> Année

SOMMAIRE. — Sur la bataille de Morat. — Des états-majors (*suite*). — Bibliographie. Mémoire sur Rösselet. — Correspondance au sujet de Radetzki. — Chronique.

L'ouvrage remarquable que M. le *baron de Gingins*, l'infatigable et habile pionnier de nos annales nationales, publie actuellement sous le titre de : *Dépêches des Ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Téméraire*, renferme divers renseignements, pleins d'intérêt pour l'histoire militaire de cette époque. Il nous a été donné de pouvoir extraire du second volume, qui paraîtra sous peu, le document suivant, qui comprend toutes les principales dispositions de Charles-le-Téméraire pour sa marche contre Morat, ainsi que l'ordre de bataille lui-même. On peut juger par ces diverses dispositions des progrès que l'art militaire a accomplis dès lors. Un plan de l'ordre de bataille a été dressé, d'après les documents de M. le baron de Gingins, par son neveu M. Olivier de Gingins, capitaine d'état-major fédéral; plan qui est rendu d'une manière assez exacte par le tableau ci-après :

### NOUVELLE ORDONNANCE MILITAIRE FAITE PAR LE DUC DE BOURGOGNE AU CAMP DE LAUSANNE EN MAI 1476.

Le duc, considérant que son armée est trop nombreuse par rapport au pays pour agir, ainsi qu'il aurait désiré par grandes masses, décide dans son ordonnance de diviser, pour la prochaine campagne, ses troupes en *quatre corps d'armée*, chacun de ces corps formant *deux lignes de bataille*, de manière à avoir ainsi *huit lignes de bataille*.

Chaque ligne de bataille sera composée de 500 fantassins, formant le corps principal, placés entre deux compagnies de 100 lances, dont les archers au moment du combat, séparés de leurs hommes d'armes, formeront deux corps distincts, de 500 archers chaque, placés aux deux ailes entre les fantassins et les hommes d'armes. De sorte que chaque ligne de bataille sera composée elle-même de cinq corps ou troupes différentes.

Le duc nomme des *chefs supérieurs* pour les trois premiers corps d'armée (sans mentionner le 4<sup>me</sup> corps), des *capitaines-colonels* pour les huit lignes de bataille